

Informations de base

1997/0922(CNS)

CNS - Procédure de consultation
Règlement

Visas: pays tiers dont les ressortissants doivent être munis d'un visa lors
du franchissement des frontières

Abrogation [2000/0030\(CNS\)](#)

Subject

7.10.04 Franchissement et contrôles aux frontières extérieures, visas

Procédure terminée